

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 21

OBJET : N° L 26-04/13-25/FI VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CASTILLON 1453 »

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 09 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE, Christine JOUANNO, Fernand ESCALIER, Valérie LEVERNIER, Philippe BRIMALDI, Nicole CAMPANER, Jean-Marc JANTIEU, Saliha EL AMRANI, Geneviève de JOLY, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Agnès RICHARD, Jean-Luc ELIE, Marianne BOCQUILLON, Sandrine CHADOURNE, Jean-Albert FAYTOUT, Audrey BLANCHEMIN, Adeline FAYTOUT.

Etaient absents excusés : Thomas ALARD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Jean-Michel de VECCHI donne procuration à Jacques BREILLAT, Myriam CIOTTA donne procuration à Valérie LEVERNIER.

Le scrutin a eu lieu, Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association « Castillon 1453 », qui propose à la ville de participer au financement de ses actions notamment l'organisation du spectacle estival « La Bataille de Castillon » et qui souligne des difficultés de trésorerie.

M le Maire remarque que le Conseil Municipal n'a pas encore voté le budget primitif 2026 mais précise qu'il est permis de mandater, dans l'attente, les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, Jacques BREILLAT et Sylvie LAFAGE ne prennent pas part au vote, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 4 absentions :

- **Attribue une subvention de 15000€ à l'association « Castillon 1453 ».**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 14 avril 2026

Le Maire,

Jacques BREILLAT

Préfecture
033-213301088-20260414-L26041325FI-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026